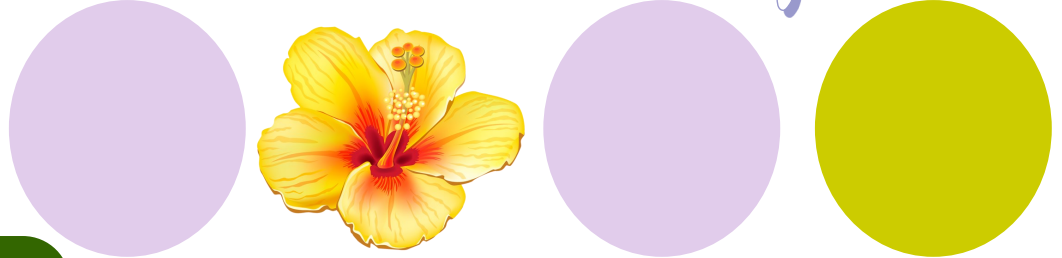




COMMUNE DE MAZION

# Bulletin Municipal



## Dans ce numéro :

Édito	2
Activités municipales	
Taxes - Impôts	3
Recensement militaire	
Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG)	4
Locations	5
Prévisions Travaux 2018	
Entretien cimetière	6
Marathon des Vins de Blaye	7
	8
Vie sur la commune	à 9
	10
Vie scolaire	à 11
	12
Shivani Hatha-Yoga	
Société de chasse	12
Animation Anglais	
	13
Foyer Culture et Détente	
Gym Mazion-St Seurin de C.	14
Animations, sorties diverses	15
Lutte contre le moustique tigre	16
Bruit de voisinage	
Déchets verts	17
Coordonnées médecins et pharmacies	18
Agenda des manifestations	
Débroussaillage	19

Numéro 29  
Juillet 2018





## MOT DU MAIRE

Directrice de la publication :  
Maryse CHASSELOUP

Rédaction,  
mise en page et impression :  
Brigitte BERTRAND  
et Elise KLEBANOWSKI

Crédit photos :  
Mairie

### *Chers Mazionnaises et Mazionnais,*

Depuis quelques semaines vous pouvez vous connecter au site de la commune :

**[www.mazion.fr](http://www.mazion.fr)**

Nous espérons que ce nouvel outil d'information vous donnera satisfaction, et nous essaierons dans la mesure du possible de le tenir à jour régulièrement. Si toutefois, vous pensez que certaines rubriques supplémentaires seraient utiles, n'hésitez pas à nous en faire part.

Cette année, nous n'augmenterons pas les taux des taxes communales, notre entrée dans la Communauté de Communes de l'Estuaire, a donné une grosse bouffée d'oxygène à notre budget.

Ainsi, nous allons remettre en état le city stade, afin que nos jeunes puissent vraiment en profiter. Les travaux sont d'ailleurs en cours actuellement.

Nous avons 7 kms sur 12 de voirie communale qui sont pris en charge par la CCE, si bien que cette année, nous allons refaire le chemin rural de Cazaumorin et la VC 104 à Saint Aulaye. La C.C.E. se charge de remettre en état la route de Lavoie.

Et dans un avenir prochain, nous ferons une nouvelle dénomination des rues, il y aura donc un changement d'adresse à prévoir. Sur ceci nous ne sommes pas en avance, mais tout

cela a un cout pour la commune, et jusqu'à maintenant cela paraissait assez difficile à mettre en œuvre avec notre petit budget.

Nous sommes en contact avec le Centre Routier Départemental pour aménager le carrefour de Jeantisserme, je pense que cela sera effectif fin d'année ou début 2019.

A l'école, Audrey Lut'Art a réalisé une fresque sur le mur près du préau. Les enfants ont suivi tout le travail, de la préparation à la décoration finale, et en sont enchantés.

De plus, nous avons acheté du matériel numérique pour nos petits (un ordinateur portable, des tablettes et un vidéoprojecteur) et Cindy, la maitresse d'école, peut maintenant leur faire découvrir les nouvelles technologies.

Merci à toutes les associations pour leur engagement afin de faire vivre la commune.

Merci au personnel, et à mes coéquipiers du conseil municipal.

Je vous laisse le loisir de feuilleter ce journal, où vous pourrez trouver tous les renseignements dont vous avez besoin, vous y découvrirez les travaux en cours et les prévisions.

### **Bonne lecture**

Avec toute mon amitié

Maryse CHASSELOUP, votre Maire



### **MAIRIE DE MAZION**

5 Le Bourg  
33390 MAZION  
Tél. : 05 57 42 10 12  
Fax : 09 71 70 19 87

Mail : [mairie-de-mazion@orange.fr](mailto:mairie-de-mazion@orange.fr)

**Site internet : [www.mazion.fr](http://www.mazion.fr)**

### **Horaires d'ouvertures :**

**Lundi, mercredi et vendredi**

De 9h00 à 12h30

**Judi**

De 14h00 à 18h00

**Fermé le mardi**



### **DÉFIBRILLATEUR**

**Un défibrillateur est accessible à tous devant la mairie.**

**En cas de besoin, suivre les consignes données par l'appareil.**

# ACTIVITÉS MUNICIPALES



En place depuis le 28 mars 2014, le conseil municipal comprend 15 membres en exercice :

Alain BOURDEAU, Éric SICAUD, Jean-Pierre DARTIER, Michèle COUDERC, Odile MULLER, Bernard PINSON, Yannick DROCHON, Chantal KLEBANOWSKI, Véronique BIROT, Jérôme SEBERT, Didier HOULBRECQUE, Colette CORRE GUITARD, Catherine FAUCONNIER et Guillaume SOULIVET.

Le Maire, Maryse CHASSELOUP préside ce conseil, et chacune des 9 commissions communales :  
Voirie ; Finances ; Bâtiments communaux ; Fêtes et cérémonies ; Scolaire ; Urbanisme ;  
Toponymes ; Zone Artisanale ; Appels d'offres.

Pour assurer son fonctionnement, notre commune emploie 8 personnes :

- ↳ Brigitte BERTRAND, adjoint administratif
- ↳ Elise KLEBANOWSKI, adjoint administratif
- ↳ Michel FAUCONNEAU, adjoint technique
- ↳ Maryse MORANDIERE, assistante de l'enseignante
- ↳ Odile GRAVELLE, adjoint technique, qui assure la cantine
- ↳ Sylvia POURRESY, assistante maternelle employée conjointement avec la commune d'EYRANS,
- ↳ Annick HYDIÉ, adjoint technique, qui assure aussi la garderie à l'école
- ↳ Marcel WATHELET, adjoint technique

## TAXES

### TAXE D'ASSAINISSEMENT

Elle est fixée à **1,60 € / m<sup>3</sup>** + part fixe **11,85 €**.  
16 343 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont traitées sur 6,694 km.



### PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concerne les propriétaires d'immeubles soumis à obligation de raccordement, elle est fixée à **1 300 €** (pour les constructions nouvelles et existantes rénovées).

### TAXE D'AMENAGEMENT

Elle est fixée au taux de **2,0 %** sur l'ensemble du territoire communal depuis le 05 octobre 2015.

### TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LA ZONE I AU

Elle est fixée au taux de **3,0 %** sur la zone I AU du P.L.U.



### IMPÔTS (taux inchangés)

**Taxe d'habitation = 14,65 %**

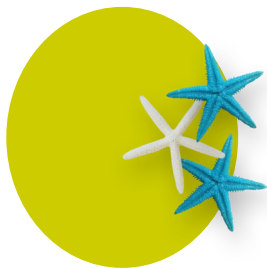
**Taxe foncière sur le bâti = 16,20 %**

**Taxe foncière sur le non bâti = 38,50 %**



## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Tous les garçons et les filles domiciliés dans la commune doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, ou dans les deux mois suivants (se présenter avec le livret de famille et la carte d'identité en mairie).



# PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)



L'Administration du service public souhaite s'inscrire dans l'avenir en s'appuyant sur le numérique. Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation.

Ce plan prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

**Des bornes numériques à disposition du public seront mises en service dans les halls d'accueil des préfectures, ainsi que dans les sous-préfectures.**

Ces points numériques permettent d'accompagner le public dans l'accomplissement de ses démarches.

## Cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation évoluent...

Les modalités de délivrances des cartes nationales d'identité, des passeports, des permis de conduire et des certificats d'immatriculation ont évolué, conformément au « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG) présenté par le Ministre de l'intérieur.

Les demandes de **cartes nationales d'identité** (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ces nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte et de vol) reste gratuite.

Vous devez vous adresser à l'une des 36 mairies girondines équipées d'un dispositif de recueil **(ex : Mairies de Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin...)**.

Les centres de ressources interdépartementaux valident, supervisent la procédure et préviennent la fraude.

### **Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- ⇒ je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone.
- ⇒ je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ⇒ je prends note du n° de pré-demande qui m'est attribué.
- ⇒ je choisis l'une des 36 mairies équipées de bornes biométriques
- ⇒ je rassemble les pièces justificatives.
- ⇒ je me présente au guichet de la mairie équipée de bornes biométriques avec mon n° de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ⇒ je suis prévenu par sms de la réception de ma carte.
- ⇒ je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

**Plus d'informations :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Site de l'Agence des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr>

Ou sur <http://www.gironde.gouv.fr>



# LOCATIONS...

## Location du vendredi au dimanche soir



### TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE MAZION

Habitants de la commune = 120 €

Hors commune = 240 €

Chauffage = 15 €

Caution = 500 €

**SALLE DES FÊTES**



Le nettoyage de la salle doit être réalisé correctement, sous peine d'être facturé **70 €**.  
Une convention est signée avec le locataire responsable.

L'état des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que la remise des clés, ont lieu impérativement **le vendredi à 10h et le lundi à 10h**, sous peine d'une facturation forfaitaire supplémentaire de **50 €**.

**Les habitants de Mazion ne peuvent en aucun cas louer la salle à leur nom pour des personnes hors communes.**

**Nb : Ces consignes sont valables pour les associations de la commune (états des lieux d'entrée et de sortie, nettoyage de la salle et des toilettes obligatoires)**

### TARIFS LOCATION MATÉRIEL

**(UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS DE MAZION)**

#### LOCATION BARNUMS

Barnums (3 x 3m) = 25 € / barnum

Barnums (3 x 6m) = 50 € / barnum

Caution = 300 €



#### LOCATION TABLES ET BANCs

5 € / ensemble (1 table et 2 bancs)

Caution = 200 €

**Les habitants de Mazion ne peuvent en aucun cas louer le matériel à leur nom pour des personnes hors communes.**





# PRÉVISION DE TRAVAUX 2018

## MAIRIE / ATELIER

- ◆ Ordinateur portable = 546,30 € \*
- ◆ Nettoyeur vapeur et touret = 478,90 € \*

## ECOLE

- ◆ Matériel informatique = 2 026,27 € \*

## PRESBYTÈRE

- ◆ Changement d'une partie des portes = 2 962,61,74 € \*
- ◆ Changement des volets (prévu en 2017) = 3 298,09 €

## VOIRIE

- ◆ Décorations de Noël = 524,23 € \*
- ◆ Achat et pose de panneaux de signalisation = 7 614,92 € \*
- ◆ Chemin rural à Cazaumorin = 21 087,60 € \*
  - ◆ Miroirs = 540,96 €
- ◆ VC 104 à St Aulaye = 12 516,00 € \*
- ◆ Eaux pluviales à Bergeron = 5 538,00 € \*

## SALLE D'ANGLAIS

- ◆ Isolation acoustique = 1 434,48 € \*

## EGLISE

- ◆ Remplacement tintement de la cloche = 732,00 € \*
- ◆ Rénovation sol autour de l'église et parking = 14 622,00 € \*
- ◆ Rénovation grilles et fenêtres = 1 188,00 € \*

## CITY STADE

- ◆ Enlèvement du sol actuel = 3 216,00 € \*
- ◆ Rénovation du sol et marquage = 10 905,00 € \*

## RÉSEAU ÉLECTRIQUE

- ◆ Extension réseaux d'électricité = 13 647,98 € \*

## CIMETIERE

- ◆ Columbarium = 9 309,60 € \*

## ÉCLAIRAGE PUBLIC (2017-2018)

- ◆ Installation d'un foyer au lotissement Les Sables = 6 551,00 € \*
- ◆ Raccordement lotissement Bergeron = 2 852,00 € \*
- ◆ Changements des foyers vétustes = 10 003,00 € \*
- ◆ Renouvellement des commandes = 14 800,00 € \*
- ◆ Installation de prises sur les candélabres = 2 582,00 € \*

## TOPONYMES

- ◆ Etude pour la dénomination et numérotation des rues = 2 160,00 €

(\*Subventionnés)

# ENTRETIEN CIMETIÈRE

Le concessionnaire, ou ses héritiers, ont l'obligation d'assurer l'entretien régulier de la tombe. Le maintien de la sépulture en bon état évitera que la tombe se dégrade et devienne ainsi potentiellement dangereuse pour les personnes ou pour les tombes voisines.

La commune a décidé d'abandonner l'utilisation des désherbants sur toutes les surfaces qu'elle entretient (rues, parkings, cimetière, terrains de sport, ...), afin de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de l'environnement. Les allées principales du cimetière sont désherbées mécaniquement par le personnel communal.

Nous vous proposons de vous associer à cette démarche en désherbant autour de vos tombes.

**Merci de votre compréhension et de votre participation !**





## MARATHON DES VINS DE BLAYE

Le quinzième marathon de Blaye, couru le samedi 12 mai 2018, a tenu ses promesses. Cette course a traversé le bourg de Mazion, avec quelques animations.

Les deux vainqueurs sont chez les dames : GABRIEL Christelle, en 3 h 13 mns 32 s, et chez les messieurs, BELLANCA Jérôme, en 2 h 44 mn 01 s.

Le 10 kms était remporté chez les dames par BOUALLALA Sophia en 41 mns 24 s, et chez les Messieurs par BARAT Julien en 33 mns 10 s.

Les participants ont redoublé d'imagination dans leurs déguisements pour que la fête soit toujours plus belle.

**Félicitations !**



# VIE SUR LA COMMUNE...

## REPAS COMMUNAL



C'est le 18 mars 2018 que la municipalité a eu le plaisir d'accueillir ses concitoyens, et d'offrir à ceux d'entre eux qui ont passé leur soixante-cinquième printemps, ce désormais traditionnel repas.

Afin que les mazonnais soient plus nombreux lors de ce repas, il serait indispensable que toutes les personnes ayant 65 ans viennent se joindre à nous.

Il ne s'agit pas d'un repas pour les anciens uniquement, mais aussi pour que la jeune génération de retraités se rencontre, et passe un moment de convivialité.

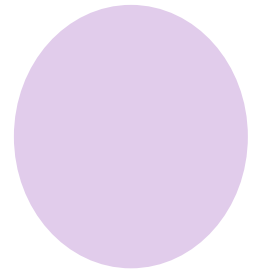
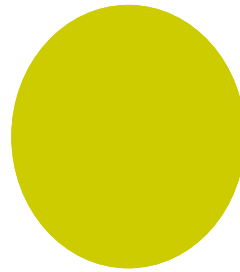
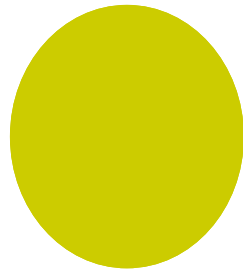
**Ce repas est ouvert à tous !**

## MISS COCOTTE

« Miss cocotte » a eu lieu les 28 et 29 avril 2018 (de 10h à 18h) à la salle des fêtes de Mazion. Une exposition avicole et une foire aux œufs organisée par deux sœurs, Lilou et Julie, 10 ans, passionnées par les animaux et surtout les poules.







## COMMÉMORATION DU 08 MAI

Le rassemblement a eu lieu **mardi 08 mai 2018** à 11h15 devant la mairie.

Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts à 11h30.

Ce rassemblement a été clôturé par un vin d'honneur offert par la municipalité, à la mairie.



## MARCHÉ DE NOËL

La commune de Mazion organise son marché de Noël 2018.  
(ci-après le programme, sous réserve de modifications)

### Vendredi 14 décembre 2018 de 16h à 19h30

Ouverture au public : **16h00**

Concert chants de Noël par la Chorale AUDR'E  
de **19h00 à 19h30** à l'église

Fermeture du marché : **19h00**

### Samedi 15 décembre 2018 de 11h à 18h30

Ouverture au public : **11h00**

Défilé des Nord Gironde Majorettes  
A **14h00** sur le parking de la salle des fêtes

Arrivée du Père Noël à **15h00** à la salle des fêtes

Concert par la Chorale AUDR'E  
de **15h30 à 16h30** à la salle des fêtes

Fermeture du marché : **18h30**

### Animations gratuites pour le jeune public

Pêche aux bonbons, Découverte des animaux de la mini ferme et création de sculptures de ballons par l'association CALIFOURCHON

Jeux en bois de TERRES D'OISEAUX

Pêche aux cadeaux offerte (1 lot par enfant) par le FOYER CULTURE ET DÉTENTE

### **Restauration sur place (le samedi midi) :**

TUK TUK FOOD (cuisine Thaïlandaise),  
Rotissoire Concept (poulet rôti et sandwich)

### **Stands gourmands :**

Barbe à papa, confitures, gâteaux anglais...

### **Créateurs, artisans :**

Jouets, décoration, personnalisation de vêtements, vêtements de poupée, paniers garnis, tricot et crochet  
...

### **Producteurs, viticulteurs :**

Vins, mousseux, champagne...

### **Maquillage enfants :**

O Natur'Elle (payant)

**Chocolat chaud, café, vin chaud  
et jus d'orange offert par la mairie de Mazion**



# A l'école...

## Année scolaire 2017/2018

### UNE ANNÉE EN PS/MS...

Cette année, les 26 élèves de l'école maternelle sont partis à la découverte des contes. Boucle d'or, les 3 petits cochons et bien d'autres classiques.

Chacun a pu découvrir les personnages, les lieux, les objets et apprendre à associer et mettre en ordre les événements de ces contes.

Pour poursuivre ce travail, des réalisations plastiques ont été réalisées et une artiste, Audrey Lut'art, est venue pour réaliser une fresque dans la cour de l'école. Encore 2 contes à travailler pour pouvoir l'achever. Les enfants ont pu voir l'artiste préparer son support, dessiner et peindre.

De belles couleurs dans la cour grâce à l'aide financière de la mairie et de l'APE.



Cette année a aussi été marquée par des sorties régulières pour découvrir le monde qui nous entoure : spectacle avec un orchestre, sortie sportive à Plassac, bal enfantin à St Girons et nos deux sorties maternelle et cinéma.

De chouettes moments pour partager des expériences communes, mettre en mot des événements, des émotions sans oublier le pique-nique et le

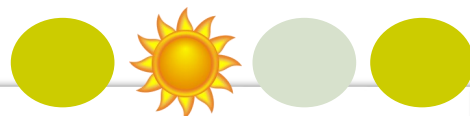


En cette fin d'année scolaire, la classe a eu le plaisir de recevoir du matériel numérique financé par la mairie.

Les enfants peuvent ainsi découvrir les nouvelles technologies et travailler autour du principe alphabétique ou de l'oral.

Des courts moments en autonomie et d'autres plus dirigés leur permettront de poursuivre leur apprentissage.





## TICKETS DE CANTINE

Le coût du ticket est de 2,20 € pour les enfants et de 3,65 € pour les adultes.

La vente des tickets se déroule à l'école maternelle de Mazion par Mme MORANDIERE Maryse.

## TRANSPORT SCOLAIRE

[www.transport-scolaire-blaye.fr](http://www.transport-scolaire-blaye.fr) ou [siesdeblaye@orange.fr](mailto:siesdeblaye@orange.fr)

S'adresser au S.I. des Etablissements du Second Degré de Blaye : 05 57 32 72 40

A la mairie de CARTELEGUE (1<sup>er</sup> étage)

Permanence du lundi au vendredi de 14 h à 17 h



## GARDERIE

Elle est assurée par Annick, de 07h30 à 08h50 et de 16h30 à 18h30, et **GRATUITE**.  
(réservée aux parents qui travaillent et exceptionnellement lors de prise de rendez-vous)

## ACCUEIL DE LOISIRS « LES FLIBUSTIERS »

L'accueil de loisirs est situé au 23 Ter Route de St Malo à St Seurin de Coursac.

La réservation est obligatoire.

**TARIFS pour les habitants du canton de Blaye et nouveaux adhérents à la CCE :**

Mode de calcul pour la journée avec repas = (quotient familial / 652) x 7

Tarif minimum journée = 3 € (ou les mercredis après-midi avec repas) - demi-journée = 1,5 €

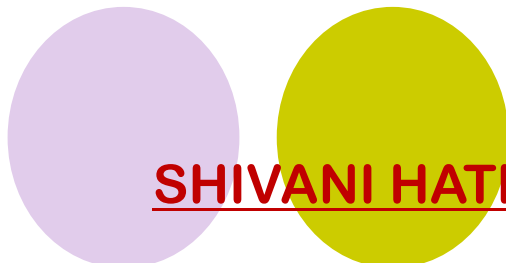
Tarif maximum journée = 12 € (ou les mercredis après-midi avec repas) - demi-journée = 6 €

Permanences administratives :

les lundis, mardis et jeudis de 08h30 à 13h00,  
et les mercredis de 07h30 à 18h30.

Tél : 05 57 32 45 36 ou 06 80 21 19 97





## SHIVANI HATHA-YOGA

Le Hatha-Yoga est un moment de ressourcement. C'est une science de l'âme et du corps.  
Etre simplement à l'écoute de soi et du souffle.  
Les cours de Yoga ont lieu toutes les semaines, sauf vacances de Noël, de février et jours fériés.

### **COURS D'ESSAI OFFERT**

Ouverts à tous, vous serez accueilli à tout moment de l'année.

- ◇ **Tarif à l'unité = 6 € par achat de tickets (par 5 ou 10)**
- ◇ **Cotisation annuelle à la Fédération Française de Hatha Yoga (obligatoire) = 32 € par personne**  
Inscription avec certificat médical.

Salle des fêtes de MAZION

**Tous les lundis de 18h30 à 20h00.**

Matériel : tapis de gym ou de yoga, un plaid, un coussin, et une tenue souple et confortable.

Contact : Stéphanie au 06.79.57.94.10

## ANIMATION ANGLAIS



**Enfants et adolescents - Les mercredis après-midis et samedis matins**

Soutien scolaire pour les collégiens et lycéens, en cours particuliers ou en groupes.

**Enfants scolarisés en Primaire - Les mercredis après-midis et samedis matins**

Découvrir l'anglais et les pays anglophones.

**Minimum de 6 participants pour les groupes.**

**Adultes - De septembre à avril**

Apprendre, approfondir et pratiquer la langue dans une ambiance cool et fun.

Beaucoup de convivialité autour d'une tasse de thé ou café avec des gâteaux anglais. **Vingt-quatre cours de deux heures. Minimum de 6 participants pour les groupes.**

**Animations à thèmes de mai à juin**

Des matinées ou soirées organisées et dédiées à pratiquer l'anglais avec des anglophones !

Parler, jouer et communiquer en anglais pour améliorer votre vocabulaire et votre accent !

Des sorties aux thèmes anglophones (dates à confirmer ensemble).

**Pour plus de détails :**

Salle à côté de l'église - **Mme DOOGAN-CHABANAIS Joanna :**

Tél. : 06 89 29 61 22

## ASSOCIATION DE CHASSE

**Nouveau bureau :**

**Président :** M. MORANDIERE François est le nouveau président de la société de chasse de Mazion.

Adresse : 4 Petit Puits Est 33390 MAZION

**Vice Président :** M. EYMERY Jérémy

**Bureau :** Mme HYDIÉ Claudette et M; DEBRIE Jean



# FOYER CULTURE ET DETENTE



Nous sommes preneurs de toutes nouvelles idées, initiatives et bonnes volontés.

Je tenais à remercier encore une fois les membres du bureau, la municipalité, les bénévoles pour l'aide apportée lors des manifestations.

Nous comptons sur votre présence et votre participation.

## Manifestations proposées à l'assemblée générale en 2018 :

- ★ Carnaval le **17 mars 2018**
- ★ Participation au marathon le **12 mai 2018**
- ★ Sortie bateau le **17 juin 2018**
- ★ Concours de Pétanque le **15 septembre 2018**
- ★ Soirée Cabaret le **17 novembre 2018** (sous réserve)
- ★ Participation au marché de Noël les **14 et 15 décembre 2018**

**Renseignements :**  
**Mme Odile MULLER, Présidente**  
au 05 57 42 25 12



Sortie « Croisière en bateau » à Vitrezay le 17 juin 2018



Marathon des Vins de Blaye du 12 mai 2018



Marché de Noël du 16 décembre 2017





# GYM MAZION-ST SEURIN DE CURSAC

## SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE CURSAC

**Cours de Pilates :** Tous les lundis de 18h00 à 19h00 (débutants)

**Et :** de 19h00 à 20h00 (niveau I et plus) avec Florence PLANTEUR

## SALLE DES FÊTES DE MAZION

**Cours de Zumba :** Tous les mercredis de 18h45 à 19h45 avec Alexandre KENT

**Cours de Fitness :** Tous les mercredis de 20h00 à 21h00 avec Alexandre KENT  
(Cardio, musculation, step, barre lestée...)

**Cours de Pilates :** Tous les jeudis de 18h05 à 19h05 (niveau I et plus)  
avec Florence PLANTEUR

**Et :** Tous les jeudis de 19h15 à 20h15 (débutants)

**Pas de cours pendant les périodes de vacances scolaires.**

### **COURS D'ESSAI GRATUIT**

Inscription avec certificat médical, responsabilité civile, et photo d'identité

**Matériel :** matelas de gym, ballon pour le Pilates, serviette éponge, baskets obligatoires, bouteille d'eau

**Renseignements :** Mme Muriel POIRAUDEAU, Présidente  
Au 05 57 42 87 65 ou 06 85 93 02 01

**Venez vous détendre et profiter des bienfaits de la gymnastique dans une ambiance sympathique et conviviale.**



**PERMANENCES POUR LES INSCRIPTIONS 2018/2019 :**  
**Les 05 et 06 septembre 2018**



# Animations et Sorties diverses...

## BUS OU BATEAU DES CURIOSITÉS



Le Bus ou le bateau des Curiosités est un concept de programmation artistique. Il transporte les curieux vers une destination culturelle inconnue. Théâtre, danse, cirque, concert, opéra, festival, tout peut arriver ! Seuls la date, l'heure de rendez vous et le lieu de départ sont dévoilés. Son carburant : suggérer, surprendre, susciter l'inattendu

**Réservations et inscriptions obligatoires. A partir de 6 ans**  
**Organisé par La Communauté de Communes de l'Estuaire**  
**38, avenue de la République 33820 BRAUD-ET-SAINT-LOUIS**  
**Tél. : 05 57 32 43 31**

## HORAIRES DE LA PISCINE à Braud et Saint Louis

### Nouveaux horaires Juillet / Août

Lundi : 14h - 19h  
Mardi : 10h30 - 12h (adultes) et 14h - 19h  
Mercredi : 13h - 19h  
Jeudi : 10h - 19h  
Vendredi : 10h - 12h et 14h - 18h30  
Samedi : 14h - 19h  
Dimanche : 09h - 11h et 15h - 19h



### Activités

#### Aquagym :

Lundi : 10h15 - 11h  
Mercredi : 12h15 - 13h

#### Aquabike :

Lundi : 11h15 - 12h  
Samedi : 11h15 - 12h

### TARIFS - PRIX D'ENTRÉE

Adulte : 3€ - Aquagym : 7,50 € et Aquabike : 10 €  
Enfant : 2€ - Enfant de moins de 3 ans : gratuit

## ASSOCIATION CALIFOURCHON



### Lacs du Moulin Blanc à St Christoly :

Différentes activités proposées (payant) : Balades équestres et en calèche, promenades en rosaliaes et en pédalos, karts à pédale, mais aussi venez découvrir la mini-ferme pédagogique en accès libre...

### Port des Callonges à St Ciers sur Gironde :

Différents ateliers (zone d'accès de Terres d'Oiseaux) : Visite libre de la mini-ferme et du potager pédagogique, coin sieste et lecture, jeux en bois, mini spectacles en fin de journée, animations autour de la ferme : nourrir et caresser les animaux (en fin de matinée), arroser et cueillir les légumes (en fin de journée) : ces prestations sont gratuites. L'association propose également des promenades à cheval, poney ou âne, et la location de rosaliae (payant).

**Renseignements : 06.20.48.34.86**

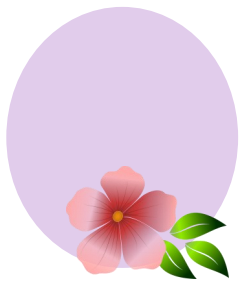
## TERRES D'OISEAUX



Dans un environnement aménagé et respectueux de la nature, au cœur de l'écosystème de l'estuaire, nous vous proposons d'observer, de découvrir et de partager avec nous la vie de Terres d'Oiseaux. Après avoir garé votre véhicule sur le parking attenant au site, un premier observatoire avec accès gratuit (tour panoramique) vous offre une vue à 360 ° sur Terres d'Oiseaux. Un véritable avant-goût de votre visite. Ensuite, vous pénétrez dans le parc.

En fonction de vos envies, vous choisirez une balade découverte en totale liberté et à votre rythme ou une visite accompagnée par l'un de nos guides naturalistes. Inutile d'être sportif ou spécialiste ! Terres d'Oiseaux est accessible à tous les curieux et amoureux de la nature, petits et grands.

**Plus d'infos par téléphone : 05 57 32 88 80 ou par mail : [contact@terresdoiseaux.fr](mailto:contact@terresdoiseaux.fr)**  
**2 les Nouvelles Possessions 33820 Braud et Saint-Louis**



# LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

## Comment reconnaître et signaler un moustique tigre ?

- Il est tout petit ! (environ 5mm) et a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!) et sa piqûre est douloureuse.



## Se protéger contre le moustique tigre :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur :** coupelles des pots de fleurs, encombrants, jeux d'enfants. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau :** bidons d'eau, bassins avec un voile ou un simple tissu, ainsi que les piscines hors d'usage.

La dengue, le chikungunya et le Zika se transmettent d'homme à homme principalement par l'intermédiaire de moustique tigre. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine.

## Pour se protéger, il faut :

- **Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles :** L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, coût et sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit).
- **Utiliser des répulsifs cutanés :** contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer (à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps, visage compris, durée de la protection entre 6 à 12 heures selon la concentration du produit et de la température extérieure, à renouveler en fonction de la transpiration ou des douches, l'utilisation de crèmes solaires diminue l'efficacité de protection des répulsifs et réciproquement).
- Des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte. L'emploi de moustiquaires de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace des jeunes enfants et la protection par le port de vêtements couvrants est particulièrement recommandée ;
- **Dans l'habitat :** possibilité d'équiper portes et fenêtres de moustiquaires. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide d'insecticides, des rideaux, fenêtres et séparations intérieures, ainsi que par l'utilisation de répulsifs domestiques comme les diffuseurs électriques. Les moustiques n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle.





# BRUIT DE VOISINAGE



Extrait de l'arrêté du 22 avril 2016

## ESPACES PUBLICS

« Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, **sont interdits les bruits gênants par leur intensité :**

- Des publicités par cris ou par chants
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur,
- Des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception de réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation
- De l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice. [...] »

**Des dérogations individuelles ou collectives** aux dispositions des alinéas précédents peuvent être accordées par le Maire, ou le Préfet, lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

[...]

## COMPORTEMENT AU DOMICILE

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être exécutés que :



- **Les jours ouvrables de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

[...]

# DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond. Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts fait l'objet d'une interdiction générale



Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage :

- ♦ **LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE** tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes
- ♦ **LE BROYAGE ET LE PAILLAGE** petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes
- ♦ **LA DÉCHETTERIE** vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés

Retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :

[www.centre.ademe.fr](http://www.centre.ademe.fr)



## Coordonnées Médecins Généralistes



<b>Dr HAMM Sophie</b>	31 rue St Romain - Blaye Tél. : 05 57 42 05 81
<b>Dr BIDABÉ Martine</b>	
<b>Dr LEVREAU Aurore</b>	
<b>Dr BALDES Brigitte</b>	Maison de santé - 1 rue Nicole Girard Mangin - Blaye Tél. : 05 57 94 42 42
<b>Dr MARMIESSE Philippe</b>	
<b>Dr BROQUAIRE Jérôme</b>	
<b>Dr GROS Jean-Marc</b>	
<b>Dr DUMARTIN Véronique</b>	
<b>Dr DUSSAUD Michel</b>	
<b>Dr JOLLY</b>	
<b>Dr CARTRON Patricia</b>	1 rue du stade - Cartelègue Tél. : 05 57 64 53 66
<b>Dr MOTA Cécile</b>	
<b>Dr SUREAU Christophe</b>	
<b>Dr LECORNÉ David</b>	16 avenue du Bourg - Berson Tél. : 05 57 64 31 32

## Professionnels exerçant à la Maison de Santé de Blaye

<b>DR BA / Dr MALERET</b>	Chirurgiens - Dentistes
<b>Mme BOUQUET</b>	Sage-Femme
<b>M. et Mme SAINT HILAIRE DELMAS / Mme ROBIN</b>	Podologues
<b>Cabinet ALIX DELBOS / Cabinet de la Citadelle</b>	Cabinets infirmiers
<b>Mme LEBRUMENT</b>	Psychologue
<b>Mme GUILLON</b>	Diététicienne
<b>Dr AHMED YAHIA F.</b>	Dermatologue
<b>Dr AHMED YAHIA M.</b>	Cardiologue
<b>Dr ELISE</b>	Angiologue



## Pharmacies

<b>Ph DE L'ALLIANCE</b>	Blaye : 05 57 42 01 06
<b>Ph. SADERNE</b>	Blaye : 05 57 42 10 67
<b>Ph. DES REMPARTS (ex. VIRIOT)</b>	Blaye : 05 57 42 11 79
<b>Ph. GACHET</b>	Berson : 05 57 64 35 31
<b>Ph. LE BIHAN / BOISSON</b>	St Seurin de Cursac : 05 57 42 18 19
<b>Ph. DE LA LIVEENNE</b>	Etauliers : 09 62 01 14 92
<b>Ph. RODIER VAILLE</b>	Cartelègue : 05 57 64 71 21

**Pour les pharmacies, la garde s'effectue de 9h à 12h30, et de 14h à 19h.**

**En cas d'urgence, c'est le médecin qui contactera la pharmacie de garde.**

# AGENDA DES MANIFESTATIONS



## SEPTEMBRE

- ★ **05 et 06 septembre 2018** : Permanences pour les inscriptions à la Gym Mazion - St Seurin de Coursac ( salle des associations)
- ★ **15 septembre 2018** : Concours de pétanque (sur inscriptions) organisé par le Foyer Culture et Détente

## NOVEMBRE

- ★ **11 novembre 2018** : Commémoration, suivi d'un pot offert par la mairie
- ★ **17 novembre 2018** : Soirée Cabaret à la salle des fêtes de Mazion organisé par le Foyer Culture et Détente (si nombre suffisant d'inscription)

## DÉCEMBRE

- ★ **14 et 15 décembre 2018** : Marché de Noël
- ★ **24 décembre 2018** : Messe de minuit à l'église



## LE DÉBROUSSAILLEMENT, non seulement c'est un DEVOIR mais c'est aussi une OBLIGATION...



Le **débroussaillage** consiste à limiter la propagation des incendies et des nuisibles (rongeurs, serpents...) par la réduction des végétaux. Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbustes, élaguer les branches basses des arbres et éliminer les végétaux coupés (déchetterie).

Le **débroussaillage** incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou son locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou non.

**Un jardin non-entretenu peut causer du tort au voisinage** : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété. Auquel cas, **vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé.**

Vous devez **tailler ou élaguer** régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété. Votre voisin ne pourra, lui-même, couper les branches qui avancent sur son terrain, en revanche, il pourra vous y contraindre en faisant **appel à la justice**. Concernant les ronces, les brindilles ou les racines, il pourra les couper lui-même s'ils empiètent sur sa parcelle.

Les **distances de plantation** sont très précisément fixées par la loi :

- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est supérieure à 2m, la distance doit être au minimum à 2m de la limite de propriété.
- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est inférieure à 2m, la distance doit être au minimum à 0,5m de la limite de propriété.

(La distance est établie entre le centre de la haie (ou d'un arbre) et la limite séparative.)

## Vie scolaire

Ecole maternelle Lucie Artu de Mazion : 05 57 42 38 60  
Transport scolaire lycée / collège : [www.transport-scolaire-blaye.fr](http://www.transport-scolaire-blaye.fr)

## Déchetterie

Lieu-dit Fourneton 33390 Saint Paul de Blaye : 05 57 42 81 51  
Période été : du 01/02 au 31/10 Période hiver : du 02/11 au 31/01

## SMICVAL

[www.smicval.fr](http://www.smicval.fr) ou 05 57 84 74 00

## Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République - 33820 Braud-et-Saint-Louis  
[www.cc-estuaire.com](http://www.cc-estuaire.com) - Tél : 05 57 42 61 99  
Mail : [contact@cc-estuaire.fr](mailto:contact@cc-estuaire.fr)



## Urgences médicales

Hôpital de Blaye : 05 57 33 40 00  
Centre anti-poisons : 05 56 96 40 80

## Vétérinaires

Blaye : 116 rue de l'hôpital = 05 57 42 00 05  
Saint Aubin de Blaye : 31 Aux Voinauds = 05 57 32 62 34  
Cavignac : 181 ter avenue de Paris = 05 57 68 11 29

## Fourrière Intercommunale Groupe SACPA

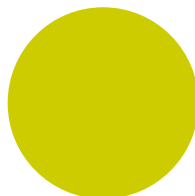
Téléphone : 05.57.58.25.46  
Site internet : <http://www.groupe-sacpa-chenil-service.fr/>  
Adresse : 5 Terrier des Pageots - ZI des Pins  
33820 Saint-Aubin-de-Blaye

## Maison de la solidarité

17 avenue André Lafon 33820 Saint-Ciers-sur-Gironde  
Tél. : 05 57 32 66 99 ou [social@cc-estuaire.fr](mailto:social@cc-estuaire.fr)

### **RAPPEL :**

Les chiens ne doivent en aucun cas être laissés en divagation, de jour comme de nuit,  
sous peine d'être emmenés à la fourrière.



**Comme chaque année, nous nous évertuons à rappeler les règles de  
bonne conduite de tout citoyen qui se respecte,  
peut-être un jour, arriverons-nous à faire comprendre à certaines  
personnes que la vie en communauté, les relations de bon voisinage,  
demandent quelques efforts.**

[Ne pas jeter sur la voie publique](#)